



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi le 18 avril 2017  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents:** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DALPÉ Gérard, représentant de Dunham  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand  
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine  
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont  
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

**Sont également présents :** Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2017
4. Rapport du vérificateur et présentation des états financiers 2016 de la MRC par *Raymond Chabot Grant Thornton*
5. Actualités du CLD
  - 5.1. Retour sur la journée œnotouristique au Domaine Château-Bromont du 29 mars 2017
  - 5.2. AGA du CLD le 24 avril 2017
  - 5.3. Retour sur le Salon Événement Emploi du 13 avril 2017
  - 5.4. Faits saillants des comités de travail
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 12 avril :
  - 6.1. Écocentres :
    - 6.1.1. Entente avec Récupération 2000 - 3<sup>e</sup> année d'option
    - 6.1.2. Ouverture de l'écocentre de Sutton le vendredi 23 juin 2017 en remplacement du samedi 24 juin
7. Ententes interMRC Banque de terres - Autorisation de signature:
  - 7.1. MRC des Sources
  - 7.2. Ville de Sherbrooke
8. Rapport du comité de transport du 3 avril :
  - 8.1. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour 2017
9. Rapport du comité de carrières et sablières du 6 avril :
  - 9.1. Autorisation à *GéoMont* de procéder à la réalisation d'un relevé LiDAR en 2017 pour certains sites de carrières et sablières
10. Rapport du comité d'aménagement du 12 avril :
  - 10.1. PADF : Portrait de la chaîne de valeur forestière
  - 10.2. Projet L'ARTERRE : Signature de l'entente bilatérale CRAAQ-MRC
  - 10.3. Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Demande d'exclusion de la ville de Cowansville
  - 10.4. Avis à la CPTAQ – Saint-Ignace-de-Stanbridge (dossier 415066)
  - 10.5. Certificats de conformité :
    - 10.5.1. Règlements 171 à 175 – Stanbridge Station
    - 10.5.2. Règlement 179 – Stanbridge Station
    - 10.5.3. Règlement 180 – Stanbridge Station



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.5.4. Règlement 02-0217 – Pike River
- 10.5.5. Règlement 1039-2017 – Bromont
- 10.5.6. Règlement 1044-2017 – Bromont
- 10.5.7. Règlement 2017-02-385 – Sainte-Sabine
- 10.5.8. Règlement 2017-02-382 – Sainte-Sabine
- 10.5.9. Résolution PPCMOI 2016-90051 – Sutton
- 10.5.10. Règlement 1840-01-2017 – Cowansville
- 10.5.11. Règlement 458-15 modifiant le règlement de zonage – Farnham
- 10.5.12. Règlement 454-5 modifiant le règlement sur les permis et certificats – Farnham
11. Autorisation de l'adhésion du CLD dans le regroupement de l'UMQ pour les assurances collectives
12. Rapport du comité administratif du 5 avril :
  - 12.1. Comptes à payer
  - 12.2. Amendements au budget 2017
  - 12.3. Transfert du territoire de Bromont dans le RLS La Pommeraie pour les services de santé
  - 12.4. Appui à la résolution de la ville de Bedford pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
  - 12.5. Appui au projet du Parc des Sommets
13. Internet haute vitesse : Autorisation de procéder au dépôt du projet final par *Internet Haut-Richelieu* dans le cadre des programmes gouvernementaux Brancher pour innover et Québec Branché
14. Regroupement des OMH : Retour sur la première réunion de la Table de concertation du 12 avril 2017
15. Version préliminaire du Plan stratégique de développement de la MRC
16. Autorisation de paiement de la 2<sup>e</sup> facture d'*Espace Stratégies*
17. Octroi du contrat pour le remplacement du système d'aération par *Servisys*
18. Participation de la MRC à certains tournois de golf en 2017
19. Impacts de la fin du crédit d'impôt pour l'utilisation du transport en commun dans Brome-Missisquoi
20. Invitation à participer au Relais pour la vie de Brome-Missisquoi le 27 mai 2017
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril et mai
22. Correspondance :
  - Réponse de la CPTAQ suite à la transmission de la résolution 56-0217 concernant la dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective (art. 59) par la CPTAQ
  - Invitation du député Denis Paradis à son BBQ le 12 mai 2017
23. Questions diverses :
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

115-0417

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant les points : « Règlement 226-08-04 – Canton de Bedford », « Règlement 225-08-02 – Canton de Bedford » et « Règlement 260-12-01 – Canton de Bedford », à la suite du point « 11 » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

116-0417

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAU  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

117-0417

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA MRC

**CONSIDÉRANT** que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2016 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2016 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie électronique ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

### ACTUALITÉS DU CLD

#### Retour sur l'événement « Tourisme & vin » du 29 mars 2017

Monsieur Denis Beauchamp présente aux maires la vidéo d'accueil présentée lors de l'événement œnotouristique du 29 mars 2017 qui s'est déroulé au Château Bromont. Les objectifs de cette journée étaient de mobiliser, informer, inspirer et outiller les différents acteurs du milieu touristique et les vigneronns présents sur le territoire de Brome-Missisquoi. Environ 150 personnes ont participé à cette journée dont les 2/3 des participants étaient des représentants d'entreprises et le 1/3 était des organisations partenaires du CLD. Une firme a dressé le bilan œnotouristique de la région et a dégagé les 4 enjeux majeurs reliés à ce secteur. Un plan d'action sera présenté au début de l'été.

#### AGA du CLD du 24 avril 2017 :

Monsieur Beauchamp rappelle aux maires que l'AGA du CLD se tiendra le **lundi 24 avril 2017** à compter de 16 h à l'Auberge Bromont avec comme thème « L'ambition entrepreneuriale vue par des femmes inspirantes ». Les conférencières invitées sont Sophie Brochu, présidente et chef de la direction chez Gaz Métro & leader de l'effet A ainsi que Geneviève Dutil, présidente, Lx Sim de Bromont. L'événement affiche déjà complet avec plus de 260 inscriptions.

#### Retour sur le Salon Événement Emploi du 13 avril 2017

Monsieur Beauchamp mentionne au conseil que la 12<sup>e</sup> édition du salon s'est tenue le 13 avril dernier à l'école secondaire Massey-Vanier. Cet événement a réuni 42 entreprises de la région et un total de 750 emplois étaient disponibles. 500 chercheurs d'emploi sont venus visiter le salon.

#### Faits saillants des comités de travail :

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des comités de travail du CLD durant le mois de mars 2017 (tourisme, culture et agroalimentaire).

118-0417

### ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION 2000 INC. - 3<sup>E</sup> ANNÉE D'OPTION

**CONSIDÉRANT** qu'une entente a été conclue à la fin 2015 avec *Récupération 2000 inc.* pour la collecte, le tri et la valorisation des « Autres matières » dans les cinq (5) écocentres par le biais de la résolution numéro 350-1015;

**CONSIDÉRANT** que cette entente a été conclue pour une durée de deux (2) ans, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, avec une possibilité (option) de prolonger le mandat pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'entente avec *Récupération 2000 inc.* pour la collecte, le tri et la valorisation des « Autres matières » dans les cinq (5) écocentres prendra fin en décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il est justifié de prolonger le mandat d'une année supplémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

De se prévaloir de la 3<sup>e</sup> année d'option pour le service de collecte, tri et valorisation de bois, métal, agrégats, matières recyclables, feuilles et CRD (« Autres matières ») de *Récupération 2000 inc.* pour l'année 2018, aux modalités entendues et mentionnées au cahier de charge.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

119-0417

### ÉCOCENTRE SUTTON: OUVERTURE LE VENDREDI 23 JUIN 2017 EN REMPLACEMENT DU SAMEDI 24 JUIN 2017

**CONSIDÉRANT** qu'il a été proposé d'ouvrir l'écocentre régional situé à Sutton le vendredi 23 juin afin de remplacer le samedi 24 juin, jour férié;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a décidé de ne pas apporter de changements quant à son ouverture le samedi 24 juin;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a décidé d'ouvrir le vendredi 30 juin au lieu du samedi 1<sup>er</sup> juillet, jour férié;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'informer les citoyens de la MRC du changement de journée pour les écocentres de Sutton et de Bromont, par une communication dans les bulletins municipaux et les sites Internet des municipalités et de la MRC, ainsi que via les journaux Le Guide et l'Avenir des Rivières;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

1. D'accepter la proposition d'ouverture de l'écocentre de Sutton le vendredi 23 juin 2017 en remplacement du samedi 24 juin.
2. D'accepter la décision de l'écocentre de Farnham de rester ouvert le samedi 24 juin.
3. D'accepter la décision de l'écocentre de Bromont d'ouvrir le vendredi 30 juin en remplacement du samedi 1<sup>er</sup> juillet.
4. De procéder à la communication nécessaire à la population de la MRC.

**ADOPTÉ**

### **PTMOBC : ÉCHÉANCIER DU PROJET DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Monsieur Desmarais informe les maires de l'échéancier potentiel pour les prochains mois relativement au projet de compostage. Deux demandes de certificats d'autorisation ont été déposées par la Régie. Un pour l'aménagement, la construction et l'exploitation de la plateforme de compostage ainsi que pour la construction d'un bassin de récupération des eaux et l'autre pour la plantation de saules. La Régie organisera des rencontres avec les municipalités afin d'expliquer plus en détail le projet de compostage et d'obtenir les résolutions d'engagement des municipalités envers le projet. Le projet de compostage devrait débuter à l'été 2018.

120-0417

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA BANQUE DE TERRES INTERMRC AVEC LA MRC DES SOURCES**

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, *l'Entente de services pour la banque de terres interMRC* avec la MRC des Sources entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrivant à échéance lorsque l'entente avec le CRAAQ sera en vigueur. Une facture comprenant les frais d'adhésion sera acheminée à la MRC des Sources dès que l'entente sera ratifiée par les deux parties.

**ADOPTÉ**

121-0417

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA BANQUE DE TERRES INTERMRC AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, *l'Entente de services pour la banque de terres interMRC* avec la Ville de Sherbrooke entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrivant à échéance lorsque l'entente avec le CRAAQ sera en vigueur. Une facture comprenant les frais d'adhésion sera acheminée à la Ville de Sherbrooke dès que l'entente sera ratifiée par les deux parties.

**ADOPTÉ**

122-0417

### **CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

**CONSIDÉRANT** les exigences des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT** l'adoption des prévisions budgétaires 2017;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi en transport adapté qui s'élève à 183 033 \$ pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

123-0417

### **ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE GÉOMONT POUR PROCÉDER À LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ LIDAR POUR CERTAINS SITES DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été effectué par l'entremise de l'organisme *GéoMont* afin d'obtenir un relevé LiDAR couvrant plusieurs sites de carrières et sablières sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi, la MRC Haute-Yamaska et la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT** que le prix obtenu cette année est supérieur à celui obtenu les années précédentes et que l'utilisation d'un nouveau partage des coûts attribue une majeure partie de la facture à la MRC Brome-Missisquoi contrairement aux répartitions précédentes;

**CONSIDÉRANT** que cette prise de données aéroportées fait partie des outils nécessaires afin de valider les déclarations des exploitants de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** que les fonds requis sont disponibles au budget;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de *GéoMont* concernant la réalisation d'un survol LiDAR 2017 au montant de 10 665,21 \$ taxes incluses et d'autoriser Monsieur Desmarais à signer ladite soumission basée sur la participation des trois MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

124-0417

### **PADF : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DRESSER LE PORTRAIT DE LA CHAÎNE DE VALEUR FORESTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que lors du Forum régional de développement de la MRC du 4 février dernier, le potentiel économique lié aux activités forestières a été soulevé par les participants;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi possède la plus grande superficie forestière de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'orientations régionales concernant le potentiel de développement économique et social des communautés liées à la ressource forestière;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, d'identifier de manière exhaustive la chaîne de valeur forestière dans la MRC avant d'établir des orientations et objectifs spécifiques;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

De déposer une demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts pour effectuer le portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière dans la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

125-0417

### **L'ARTERRE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE BILATÉRALE ENTRE LA MRC ET LE CRAAQ**

**CONSIDÉRANT** que le déploiement du service provincial bonifié de la Banque de terres, nommé L'ARTERRE, est en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le CRAAQ;

**CONSIDÉRANT** que l'expertise et l'implication des ressources de la MRC sont primordiales dans la phase de déploiement de ce service provincial;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'une entente bilatérale se doit d'être parachevée afin d'identifier les responsabilités et la rémunération des ressources attirées à L'ARTERRE;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, une entente bilatérale avec le CRAAQ pour le déploiement de L'ARTERRE à l'échelle provinciale. De permettre à Francis Dorion et Leslie Carbonneau de participer au processus de déploiement du service provincial.

**ADOPTÉ**

126-0417

### **DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ - DEMANDE EXCLUSION VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 29 mars 2016 une demande d'appui relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole permanente pour le lot 3 357 260 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce lot d'une superficie de 1 379 mètres carrés est occupé depuis bon nombre d'années à des fins résidentielles et est adjacent au périmètre urbain de la ville de Lac-Brome;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire souhaite exercer des usages commerciaux accessoires à l'usage résidentiel (salon de coiffure et de tatouage), mais que selon une correspondance émise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), datée du 13 octobre 2016, en lien avec le dossier 413401 l'article 61.2 de la Loi trouve application ;

**CONSIDÉRANT** que les impacts appréhendés de l'exclusion de la zone agricole sur l'agriculture sont inexistantes et n'auront pas d'impacts additionnels sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

- D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole déposée auprès de la CPTAQ par la ville de Cowansville pour retirer le lot 3 357 260 de la zone agricole permanente;
- D'indiquer à la Commission que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire;
- D'inviter la Commission à traduire la présente demande comme une demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole et non comme une exclusion.

**ADOPTÉ**

127-0417

### **AVIS À LA CPTAQ – SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE (DOSSIER 415066)**

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 11 avril 2017 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 415066 visant une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture afin de modifier le rayon de courbure et d'un élargissement d'un tronçon du 1<sup>er</sup> Rang Sud ainsi que la mise en place d'une glissière de sécurité;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise une superficie approximative de 2 905 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge sur une partie du lot 5 555 384 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette utilisation aura des impacts très limités sur le potentiel agricole des lots qui sont en partie boisés, mais aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture dans le dossier 415066 est **CONFORME** au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

**ADOPTÉ**

128-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 171 À 175 – STANBRIDGE STATION**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC les 24 et 30 mars 2017 les règlements 171 (Plan d'urbanisme), 172 (Zonage), 173 (Construction), 174 (Permis et certificats) et 175 (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 171 (Plan d'urbanisme), 172 (Zonage), 173 (Construction), 174 (Permis et certificats) et 175 (PIIA) de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

129-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 179 – STANBRIDGE STATION**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 24 mars 2017 le règlement 179 modifiant le règlement 156 relatif aux permis et certificats ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à ajouter des dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF).

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 179 relatif aux permis et certificats de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

130-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 180 – STANBRIDGE STATION**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 24 mars 2017 le règlement 180 modifiant le règlement 153 relatif au zonage ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre l'épandage et l'entreposage de matières fertilisantes dans les zones A-1 et A-4, et ce, à certaines conditions (distance à respecter d'une résidence, voie de circulation, du PU).

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 180 relatif au zonage de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

131-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 02-0217 – PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River a transmis à la MRC le 27 mars 2017 le règlement 02-0217 modifiant le règlement 05-0813 relatif au zonage ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Ajouter la catégorie d'usage entrepreneur en aménagement paysager au groupe d'usage F1 ;
- Autoriser spécifiquement l'usage entrepreneur en aménagement paysager dans la zone C-2 ;
- Modifier le chapitre 15 par l'ajout du nouvel article 15.18.1 afin de prévoir des dispositions particulières pour encadrer les activités relatives aux entreprises en aménagement paysager

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN**

**APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU**

**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 02-0217 relatif au zonage de la municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

132-0417

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1039-2017 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 4 avril 2017 le règlement 1039-2017 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE**

**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1039-2017 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

133-0417

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1044-2017 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 4 avril 2017 le règlement 1044-2017 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la refonte des règlements d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**

**APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT**

**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1044-2017 sur les ententes relatives aux travaux municipaux de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

134-0417

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2017-02-385 – SAINTE-SABINE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 avril 2017 le règlement 2017-02-385 modifiant le règlement 2007-07-296 relatif au plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre la garde d'animaux de ferme à des fins personnelles comme usage accessoire à l'usage résidentiel dans les grandes affectations *Résidentielles*.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU**

**ET RÉSOLU:**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 2017-02-385 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

135-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2017-02-382 – SAINTE-SABINE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 avril 2017 le règlement 2017-02-382 modifiant le règlement 2007-07-291 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre, à certaines conditions, la garde de poules à des fins personnelles comme usage accessoire à l'usage résidentiel à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2017-02-382 relatif au zonage de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

136-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉSOLUTION PPCMOI 2016-90051 – SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Sutton a transmis à la MRC le 11 avril 2017 la résolution relative au projet 2016-90051 sur le PPCMOI relatif à des travaux de rénovation extérieure de quatre bâtiments résidentiels situés aux adresses portant les numéros 431 à 465, 539 et 541 sur le chemin Boulanger ;

**CONSIDÉRANT** que cette résolution vise à encadrer le type et les couleurs du revêtement extérieur des bâtiments.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution relative au projet 2016-90051 sur le PPCMOI la ville de Sutton relatif à des travaux de rénovation extérieure de quatre bâtiments résidentiels situés aux adresses portant les numéros 431 à 465, 539 et 541 sur le chemin Boulanger **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

137-0417

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1840-01-2017 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 avril 2017 le règlement 1840-01-2017 modifiant le règlement 1840 relatif au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à remplacer l'annexe 3, plan d'affectation de sols afin d'y créer une nouvelle zone d'affectation résidentielle dans le secteur de la rue Jean-Besré.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1840-01-2017 relatif au plan d'urbanisme de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation  
138-0417

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :  
RÈGLEMENT 458-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 11 avril 2017 le règlement 458-15 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Fusionner les zones H1-005 et H4-018;
- Retirer la zone H4-018;
- Remplacer la grille des usages H1-005 (superficie max. d'implantation 85 m<sup>2</sup>);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-15 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

139-0417

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 454-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 11 avril 2017 le règlement 454-05 modifiant le règlement 454 relatif aux permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Encadrer les plans préparés par un professionnel
- Les documents nécessaires aux certificats pour une piscine, spa, bassin et lac artificiel;
- Tarification pour enseigne et éolienne

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 454-5 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

140-0417

**AUTORISATION D'INCLURE LE CLD DANS LE GROUPEMENT DE L'UMQ POUR LES  
ASSURANCES COLLECTIVES**

**CONSIDÉRANT** que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens des municipalités, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), par la formation d'un regroupement de municipalités souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi, aider les OBNL;

**CONSIDÉRANT** que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) une proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

**CONSIDÉRANT** la résolution 72-0317 confirmant l'adhésion de la MRC Brome-Missisquoi au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi souhaite inclure le Centre local de développement de Brome-Missisquoi (CLD) dans cette démarche;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le CLD à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'UMQ à l'attention de madame Isabelle Laniel.

**ADOPTÉ**

141-0417

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 226-08-04 – CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 7 avril 2017 le règlement 226-08-04 modifiant le règlement 226-08 relatif au zonage ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Créer la zone IC-26 à même les zones A-04 et A-05;
- Ajouter une grille des usages et normes pour la zone IC-26 (remblai, récréation extensive, activités agricoles).
- Assujettir les activités relatives aux remblais et à la récréation extensives au règlement sur les PIIA;
- Ajouter des dispositions spécifiques afin d'encadrer les travaux de remblai et déblai de plus de 3 m de hauteur dans la zone IC-26.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 226-08-04 modifiant le règlement 226-08 relatif au zonage de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

142-0417

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 225-08-02 – CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 7 avril 2017 le règlement 225-08-02 modifiant le règlement 225-08 relatif au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à réduire les limites de l'affectation extraction.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 225-08-02 modifiant le règlement 225-08 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

143-0417

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 260-12-01 – CANTON DE BEDFORD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 7 avril 2017 le règlement 260-12-01 modifiant le règlement 260-12 relatif au PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à encadrer dans la zone IC-26 via des objectifs et critères précis l'aménagement d'une halte, et les travaux de déblai et de remblai afin de réduire les impacts négatifs sur le milieu d'accueil.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 260-12-01 modifiant le règlement 260-12 relatif au PIIA de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

144-0417

### COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 4 avril 2017, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Farnham (pacte BM 2016 - versement final - Borne de recharge électrique)	12 484,00 \$
MRC Haute-Yamaska (carrières-sablières 2016: Lac Brome, Brigham, Bromont)	35 329,00 \$
Programme Réno Région (C06005 PRR 0013)	11 384,00 \$
Yuvo inc. (projet: internet haute vitesse)	14 084,44 \$
<b>Sous-total</b>	<b>73 281,44 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

145-0417

### AMENDEMENTS AU BUDGET 2017

**CONSIDÉRANT** que suivant l'adoption du budget 2017 de la MRC Brome-Missisquoi, le gouvernement a confirmé le versement d'une subvention additionnelle de 143 724 \$ provenant du FDT destinés au développement local et régional. Il s'agit du montant résiduel suite à la fermeture de la CRÉ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'amender le budget 2017 afin d'affecter ces sommes aux postes budgétaires suivants (i) Administration et (ii) Gestion de l'eau pour respecter les priorités de développement du conseil, le tout tel que présenté au tableau ci-dessous;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

D'adopter les amendements suivants au budget 2017 de la MRC Brome-Missisquoi, tel qu'illustré au tableau ci-dessous, afin d'affecter la subvention provenant du FDT (découlant de la fermeture de la CRÉ) de 143 724 \$.

Code de G.L.	Description	Aug/Dim. budget	
		Revenu	Dépense
<b>Administration</b>			
02-190-00-410	Services professionnels		103 424 \$
01-372-10-051	Subvention FDT-MAMOT	(40 300) \$	
01-372-10-054	Subvention FDT-Fermeture CRÉ	143 724 \$	
		103 424 \$	103 424 \$
<b>Gestion de l'eau</b>			
02-460-00-141	Salaires-Professionnels et Tech.		40 300 \$
01-372-46-050	Subvention FDT-MAMOT	40 300 \$	
		40 300 \$	40 300 \$
<b>Grand total</b>		<b>143 724 \$</b>	<b>143 724 \$</b>

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

146-0417

147-0417

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**TRANSFERT DU TERRITOIRE DE BROMONT DANS LE RLS LA POMMERAIE POUR LES  
SERVICES DE SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** que les citoyens de Bromont doivent être traités par le réseau de santé de la Haute-Yamaska pour les services de 1<sup>re</sup> ligne;

**CONSIDÉRANT** qu'une bonne partie des citoyens de Bromont choisissent l'Hôpital BMP pour leur service de médecine familiale, entre autres;

**CONSIDÉRANT** les complications entraînées par la partition de deux équipes médicales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'appuyer le transfert du territoire de Bromont dans le RLS La Pommeraie, conformément à la demande du conseil de Bromont et de la proposition du CIUSSS.

**ADOPTÉ**

**APPUI À LA RÉSOLUTION 17-03-65 DE LA VILLE DE BEDFORD – AMENDEMENT DU  
CODE MUNICIPAL POUR PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) pouvaient participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**CONSIDÉRANT** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution de la ville de Bedford et de demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux ainsi qu'aux municipalités et MRC du Québec, pour appui.

**ADOPTÉ**

148-0417

### PARC DES SOMMETS

**CONSIDÉRANT** que le projet du Parc des Sommets présente un intérêt important au niveau du développement récréotouristique et de la protection de l'environnement et des paysages naturels;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la MRC appuie la démarche de création du Parc des sommets à Bromont.

**ADOPTÉ**

149-0417

### AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET POUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi déclare que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le développement socioéconomique et l'attraction de nouvelles familles et de nouvelles entreprises;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a un pourcentage important de travailleurs autonomes ayant besoin d'Internet haute vitesse pour travailler;

**CONSIDÉRANT** que des citoyens de la MRC exprime leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les coûts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a mandaté la firme Yuvo pour :

- faire une étude de disponibilité de l'Internet sur le territoire de la MRC;
- accompagner la MRC dans ses réflexions en lien avec le choix technologique, les options de déploiement et l'engagement financier de la MRC;
- compiler et analyser les résultats des tests de vitesses.

**CONSIDÉRANT** que les résultats des tests de vitesse réalisés en mars et avril 2017 démontrent qu'une bonne proportion des citoyens sans réseau filaire n'ont pas accès à du 5/1 Mbps;

**CONSIDÉRANT** que la topographie de la MRC est accidentée, qu'il y a une couverture forestière importante dans le centre et l'est de la MRC et que les besoins d'Internet haute vitesse iront en s'accroissant;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC privilégie une technologie fiable et évolutive à long terme, soit la fibre optique pour desservir tout le territoire de la MRC non desservi par un réseau filaire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a multiplié les collaborations en rencontrant trois entreprises de télécommunications (Câble Axion, Internexe Télécommunication, Développement et Innovations Haut-Richelieu) pour bonifier son projet d'Internet haute vitesse et que les trois entreprises se sont montrées intéressées à offrir des services sur le réseau ouvert de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 Mbps;

**CONSIDÉRANT** que la densité de population est très faible dans les secteurs ruraux de la MRC (territoire non desservi par un réseau filaire) et qu'une aide financière substantielle des gouvernements fédéral et provincial est nécessaire pour rendre le projet réalisable;

**CONSIDÉRANT** que le projet déposé par Développement et Innovations Haut-Richelieu (Internet Haut-Richelieu) répond à l'ensemble des besoins et exigences de la MRC;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché, tel que préparée par Développement et Innovations Haut-Richelieu (Internet Haut-Richelieu).

D'envoyer copie de la présente à Messieurs Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi, Denis Paradis, député fédéral de Brome-Missisquoi, Richard Lehoux, président de la FQM, Bernard Sévigny, président de l'UMQ et Clark Somerville, président de la FCM.

**ADOPTÉ**

### **REGROUPEMENT DES OMH : RETOUR SUR LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA TABLE DE CONCERTATION DU 12 AVRIL**

Monsieur Desmarais fait un compte-rendu de la réunion des élus des sept municipalités ayant un OMH concernant le projet de regroupement proposé par le gouvernement qui s'est tenue le 12 avril. Un formulaire a préalablement été envoyé à chaque OMH pour compiler des informations afin de pouvoir dresser un portrait physique et financier. Suite aux discussions, la volonté des élus est de développer une hypothèse de deux regroupements sur le territoire. Un OMH engloberait Farnham, Bedford et Sainte-Brigide-d'Iberville et l'autre regrouperait les OMH de Cowansville, Bromont, Frelighsburg, Lac-Brome, Sutton. Les élus souhaitent également que le territoire visé par la desserte de chacun des deux OMH soit ouvert au territoire entier de la MRC. Ils souhaitent également offrir plus de services aux usagers, notamment par des ententes de partage de ressources entre les deux entités. La prochaine étape consiste à rencontrer les intervenants techniques afin d'élaborer un plan d'affaires qui sera présenté au conseil des maires puis à la SHQ.

### **VERSION PRÉLIMINAIRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC**

Monsieur Desmarais présente aux maires la version préliminaire du plan stratégique de la MRC conçu avec le consultant *Espace Stratégies*. Monsieur Desmarais mentionne que le plan a été envoyé aux maires et DG des 21 municipalités de la MRC pour consultation et invite ces derniers à émettre leurs commentaires d'ici le 9 mai prochain. Le plan stratégique de développement durable final sera présenté pour adoption à la séance du conseil du mois de mai et un plan d'action suivra quelques mois plus tard.

150-0417

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA 2<sup>E</sup> FACTURE D'ESPACE STRATÉGIES**

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé à *Espace Stratégies* pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable pour un total de 40 725 \$;

**CONSIDÉRANT** la réception, le 4 avril 2017, de la deuxième facture d'*Espace Stratégies* totalisant 30 % du montant total du mandat ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la deuxième facture de la firme *Espace Stratégies* pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable au montant de 12 217,50 \$, plus taxes si applicable.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

151-0417

### **OCTROI DU MANDAT À SERVISYS POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION AC1**

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU**



No de résolution  
ou annotation

152-0417

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'octroyer le mandat à *Servisys* pour le remplacement et l'installation de l'unité de climatisation AC1 au montant de 10 950 \$, plus taxes si applicable, tel que soumis par courriel le 10 mars dernier.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### PARTICIPATION DE LA MRC À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF EN 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR RÉALPELLETIER  
ET RÉSOLU :**

D'aider financièrement les organismes suivants en participant à leur tournoi de golf et de nommer les maires suivants pour chacun des cinq (5) tournois ci-dessous et d'assumer les frais d'inscription ainsi que les dépenses afférentes sur présentation de pièces justificatives :

TOURNOIS	JOUEURS	DATE	ENDROITS
Échec au Crime	- Tom Selby - Louis Dandenault	25 mai 2017	Golf Château-Bromont
Chambre de commerce de Brome-Missisquoi	- Ginette Simard-Gendreau - Arthur Fautaux	7 juin 2017	Golf de Cowansville
Fondation BMP	- Lucille Robert - Sylvie Raymond	21 juin 2017	Golf Château-Bromont Golf Cowansville
Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi	- Arthur Fautaux - Yves Lévesque	7 juillet 2017	Golf Château-Bromont
Fondation Maison Au Diapason	- Jean Lévesque - Josef Hüslér	29 août 2017	Golf Château-Bromont Golf Cowansville Peut-être un 3 <sup>e</sup> site

Les participants des tournois de golf ont la responsabilité de se trouver un substitut en cas d'absence.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

153-0417

### IMPACTS DE LA FIN DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN DANS BROME-MISSISQUOI

**CONSIDÉRANT** que cette mesure est difficile à comprendre dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT** les nombreux utilisateurs du transport en commun dans Brome-Missisquoi pour se rendre à Montréal, notamment, et l'achalandage dans les stationnements incitatifs;

**CONSIDÉRANT** que les transports en commun offrent des alternatives aux travailleurs et aident à la fluidité de la circulation pour tous les automobilistes et camionneurs;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure risque d'entraîner une diminution de l'utilisation du transport collectif ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU :**

D'informer l'Honorable William Francis Morneau, ministre fédéral des Finances, que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi désapprouve le retrait du crédit d'impôt pour le transport collectif. D'envoyer copie de la présente au député fédéral de Brome-Missisquoi, monsieur Denis Paradis, ainsi qu'au président de la FCM, monsieur Clark Somerville.

**ADOPTÉ**

### INVITATION À PARTICIPER AU RELAIS POUR LA VIE DE BROME-MISSISQUOI LE 27 MAI 2017

Monsieur Fautaux invite les maires à participer au Relais pour la vie qui se déroulera le 27 mai 2017 au Centre de la Nature de Cowansville. Cette édition est différente car elle regroupe maintenant les 21 municipalités de la MRC. Un feuillet d'information a été remis aux maires en début de séance.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CORRESPONDANCES :**

**CPTAQ – SUSPENSION DES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE**

Madame Pagé expose au conseil que la CPTAQ a répondu à la MRC suite à l'envoi de la résolution 56-0217. La Commission informe la MRC que le droit entourant les demandes à portées collectives (article 59 LPTAA) n'est pas retiré, mais qu'il est seulement reporté dans le temps et que la MRC peut tout de même préparer sa demande à venir et la déposer lorsque la commission aura rétabli le processus.

**INVITATION DU DÉPUTÉ DENIS PARADIS À SON BBQ LE 12 MAI 2017**

Monsieur Fauteux fait part aux maires de l'invitation du député fédéral Denis Paradis à son BBQ du 12 mai qui se tiendra à son bureau de circonscription à Bedford.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :**

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, demande des clarifications aux maires quant au projet d'Internet haute vitesse à être déposé. Il mentionne qu'il est difficile pour le public de comprendre à quel endroit la fibre optique serait déployée dû à l'utilisation de plusieurs cartes différentes. Monsieur Desmarais résume le projet en mentionnant que tous les chemins du territoire de la MRC qui ne disposent pas déjà d'un réseau filaire seront couverts par le projet de fibre optique pour le service d'Internet haute vitesse.

154-0417

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fauteux, préfet

  
M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.